









Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2020/2141(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2019 : Budget général de l'UE - Parlement européen		
Sujet 8.70.03.09 Décharge 2019		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	 SARVAMAA Petri	03/09/2020
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 WOLTERS Lara	
		 BOYER Gilles	
		 FREUND Daniel	
		 ADINOLFI Matteo	
		 CZARNECKI Ryszard	
		 OMARJEE Younous	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		

Commission européenne		pas donner d'avis.
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	PETI Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	DG de la Commission	Commissaire
	Budget	HAHN Johannes

Evénements clés			
29/07/2020	Publication du document de base non-législatif	COM(2020)0288	
15/09/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
01/03/2021	Vote en commission		
18/03/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0044/2021	Résumé
27/04/2021	Débat en plénière		
28/04/2021	Décision du Parlement	T9-0165/2021	Résumé
24/09/2021	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2020/2141(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/03709

Portail de documentation					
Document de base non législatif		COM(2020)0288	29/07/2020	EC	
Projet de rapport de la commission		PE657.149	16/12/2020	EP	
Document de base non législatif complémentaire		05792/2021	05/02/2021	CSL	
Amendements déposés en commission		PE681.059	18/02/2021	EP	

Rapport déposé de la commission, lecture unique	A9-0044/2021	18/03/2021	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T9-0165/2021	28/04/2021	EP	Résumé
Amendements déposés en commission	PE680.810	22/09/2021	EP	

Acte final

Budget 2021/1544
[JO L 340 24.09.2021, p. 0081](#)

Décharge 2019 : Budget général de l'UE - Parlement européen

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Petri SARVAMAA (PPE, FI) recommandant au Parlement européen de donner décharge à son président sur l'exécution du budget du Parlement européen pour l'exercice 2019.

Gestion budgétaire et financière

Les députés ont relevé que les crédits définitifs du Parlement pour 2019 s'élevaient à 1.996.978.262 EUR, soit 18,5 % de la rubrique 5 du cadre financier pluriannuel réservée aux dépenses administratives 2019 de l'ensemble des institutions de l'Union, ce qui représente une augmentation de 2,4 % par rapport au budget 2018 (1.950.687.373 EUR).

Quatre chapitres représentaient 67,8 % du total des engagements :

- le chapitre 10 (membres de l'institution),
- le chapitre 12 (fonctionnaires et agents temporaires),
- le chapitre 20 (immeubles et frais accessoires),
- le chapitre 42 (dépenses relatives à l'assistance parlementaire).

Cela indique un niveau élevé de rigidité pour la majeure partie des dépenses du Parlement.

98,8% des crédits inscrits au budget du Parlement, soit 1.973.232.524 EUR, ont été engagés, avec un taux d'annulation de 1,2%. Les députés ont noté avec satisfaction que, comme les années précédentes, un niveau très élevé d'exécution du budget a été atteint. Les paiements se sont élevés à 1.698.971.864 EUR, soit un taux d'exécution des crédits de paiement de 86,1%.

Crédits annulés et virements

Les crédits annulés pour l'année 2019, d'un montant de 23.745.738 EUR, concernaient principalement les dépenses liées aux bâtiments, ainsi que les rémunérations et autres droits. Dix-huit virements ont été approuvés pour un montant de 76.028.316 EUR, soit 3,8 % des crédits définitifs. 45,3 % des virements étaient liés à la politique immobilière du Parlement, en particulier pour contribuer au financement des redevances emphytéotiques pour le projet immobilier Adenauer, tandis que 25 % des virements étaient dus aux reports en ce qui concerne la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne.

Légalité et régularité des opérations sous-jacentes aux comptes

Les députés ont noté que les éléments probants globaux indiquent que les dépenses d'administration ne sont pas affectées par un niveau d'erreur significatif. Compte tenu des trois erreurs quantifiées, le niveau d'erreur estimé dans la rubrique 5 du cadre financier pluriannuel consacrée à l'administration est inférieur au seuil de signification.

La Cour a relevé des erreurs dans un paiement à l'un des partis politiques européens, qui concernait le non-respect des règles d'éligibilité des dépenses. Plus précisément, aucun document contractuel écrit ni aucune pièce justificative des coûts réellement encourus n'ont été fournis.

Décharge 2019

Le rapport a souligné que les élections européennes de mai 2019 se sont soldées par une scission en deux parties pour le Parlement en 2019, la première étant axée sur l'adoption de la législation et la seconde, sur le lancement d'une nouvelle législature. La 9^e législature du Parlement a vu l'élection de 61% de nouveaux députés, soit une augmentation substantielle par rapport aux législatures passées et aux 50% prévus sur la base desquels le budget 2019 du Parlement avait été établi.

Le report de la date de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne à trois reprises au cours de l'année 2019 a eu un impact important sur le budget 2019 du Parlement étant donné que les salaires et les indemnités des députés britanniques et de leurs assistants ont été payés pour une période plus longue que celle initialement prévue.

Ressources humaines

Les députés ont attiré l'attention sur l'objectif de réduction de 6 % du personnel qui, en 2019, a obligé le Parlement à supprimer 59 postes de son tableau des effectifs de l'administration. Ils ont reconnu

l'augmentation simultanée du nombre d'agents contractuels et ont mis en garde contre les graves conséquences que toute coupe budgétaire dans l'administration ou toute réduction de personnel pourrait avoir sur l'avenir de la fonction publique européenne et la mise en œuvre des politiques de l'Union.

Communication et élections

Le rapport a noté avec préoccupation que le taux de participation aux élections européennes de 2019 restait trop faible dans certains pays, affirmant que toute campagne visant à accroître la visibilité des élections européennes et du rôle du Parlement dans le processus législatif devrait avoir un caractère permanent.

Tout en notant avec satisfaction que c'était la première fois depuis les premières élections directes en 1979 que le taux de participation augmentait, les députés ont cependant regretté que le système des Spitzenkandidaten pour la nomination du président de la Commission européenne n'ait pas été suivi.

Décharge 2019 : Budget général de l'UE - Parlement européen

Le Parlement européen a décidé par 612 voix pour, 83 contre et 3 abstentions de donner décharge à son Président sur l'exécution du budget du Parlement européen pour l'exercice 2019.

Gestion budgétaire et financière

Les crédits définitifs du Parlement pour 2019 s'élevaient à 1.996.978.262 EUR, soit 18,5 % de la rubrique 5 du cadre financier pluriannuel réservée aux dépenses administratives 2019 de l'ensemble des institutions de l'Union, ce qui représente une augmentation de 2,4 % par rapport au budget 2018 (1.950.687.373 EUR).

Quatre chapitres représentaient 67,8 % du total des engagements : le chapitre 10 (membres de l'institution), le chapitre 12 (fonctionnaires et agents temporaires), le chapitre 20 (immeubles et frais accessoires) et le chapitre 42 (dépenses relatives à l'assistance parlementaire), ce qui indique un niveau élevé de rigidité pour la majeure partie des dépenses du Parlement.

98,8% des crédits inscrits au budget du Parlement, soit 1.973.232.524 EUR, ont été engagés, avec un taux d'annulation de 1,2%. Les députés ont noté avec satisfaction que, comme les années précédentes, un niveau très élevé d'exécution du budget a été atteint. Les paiements se sont élevés à 1.698.971.864 EUR, soit un taux d'exécution des crédits de paiement de 86,1%.

Crédits annulés et virements

Les crédits annulés pour l'année 2019, d'un montant de 23.745.738 EUR, concernaient principalement les dépenses liées aux bâtiments, ainsi que les rémunérations et autres droits. Dix-huit virements ont été approuvés pour un montant de 76.028.316 EUR, soit 3,8 % des crédits définitifs. 45,3 % des virements étaient liés à la politique immobilière du Parlement, en particulier pour contribuer au financement des redevances emphytéotiques pour le projet immobilier Adenauer, tandis que 25 % des virements étaient dus aux reports en ce qui concerne la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne.

Légalité et régularité des opérations sous-jacentes aux comptes

Les députés ont constaté que les informations probantes de laudat indiquent globalement que les dépenses concernant l'administration ne sont pas affectées par un niveau de erreur significatif.

Comme en 2014, 2015 et 2016, la Cour a décelé des erreurs dans un paiement à l'un des partis politiques européens, qui résultaient du non-respect des règles d'éligibilité des dépenses. Les députés ont réclamé une plus grande transparence dans l'échange d'informations afin d'éviter que ce genre de situations ne se reproduise à l'avenir.

Décharge 2019

Le Parlement a souligné que les élections européennes de mai 2019 se sont soldées par une scission en deux parties pour le Parlement en 2019, la première étant axée sur l'adoption de la législation et la seconde, sur le lancement d'une nouvelle législature. La 9e législature du Parlement a vu l'élection de 61% de nouveaux députés, soit une augmentation substantielle par rapport aux législatures passées et aux 50% prévus sur la base desquels le budget 2019 du Parlement avait été établi.

Le report de la date de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne à trois reprises au cours de l'année 2019 a eu un impact important sur le budget 2019 du Parlement étant donné que les salaires et les indemnités des députés britanniques et de leurs assistants ont été payés pour une période plus longue que celle initialement prévue.

Soulignant que le télétravail et les visioconférences ainsi que le vote en ligne font désormais partie intégrante des modalités de travail des députés au Parlement, les députés ont invité le Bureau à examiner des solutions et à calculer les coûts nécessaires pour continuer de faciliter ces modalités de travail pour l'ensemble des députés s'ils le souhaitent et à envisager de les pérenniser. Ils ont cependant indiqué que la présence physique dans les locaux du Parlement ne peut être entièrement remplacée par le télétravail.

Ressources humaines

Les députés ont attiré l'attention sur l'objectif de réduction de 6 % du personnel qui, en 2019, a obligé le Parlement à supprimer 59 postes de son tableau des effectifs de l'administration. Ils ont reconnu l'augmentation simultanée du nombre d'agents contractuels et ont mis en garde contre les graves conséquences que toute coupe budgétaire dans l'administration ou toute réduction de personnel pourrait avoir sur l'avenir de la fonction publique européenne et la mise en œuvre des politiques de l'Union.

Le Parlement a salué le fait que l'action en faveur de la légalité des chances constitue un élément essentiel de la politique des ressources humaines du Parlement en facilitant l'accès des personnes handicapées à l'emploi et en renforçant leur intégration. Il a salué le fait que le Bureau ait approuvé une série d'objectifs en matière d'équilibre hommes-femmes aux postes de haut niveau et intermédiaire du secrétariat général du Parlement, à atteindre à l'horizon 2024, à savoir 50 % de femmes à des postes de chef d'unité et de directeur, et 40 % à des postes de directeur général.

Les députés se sont dits favorables au lancement d'une campagne de sensibilisation en 2019 à l'appui d'une politique de tolérance zéro à

légard du harcèlement à tous les niveaux, notamment des agents, des députés et des assistants parlementaires accrédités.

Fonds de pension volontaire

Le Parlement a déploré qu'aucune autre mesure n'ait été prise en ce qui concerne le fonds de pension volontaire en raison du fait qu'un certain nombre de ses membres ont décidé de contester la décision du Bureau du 10 décembre 2018 devant la Cour de justice de l'Union européenne. Il a demandé au secrétaire général et au Bureau de respecter pleinement le statut des députés et d'établir, pour le fonds de pension, un projet clair pour que le Parlement assume pleinement ses obligations et ses responsabilités au regard du régime de pension volontaire de ses députés.

Communication et élections

Le Parlement s'est dit préoccupé par le faible taux de participation aux élections européennes de 2019 dans certains pays. Il a affirmé que toute campagne visant à accroître la visibilité des élections européennes et du rôle du Parlement dans le processus législatif devrait avoir un caractère permanent et être spécifiquement axée sur ces pays.

Tout en notant avec satisfaction que c'était la première fois depuis les premières élections directes en 1979 que le taux de participation augmentait, les députés ont cependant regretté que le système des Spitzenkandidaten pour la nomination du président de la Commission européenne n'ait pas été suivi. Ils ont insisté sur la nécessité de revoir la manière dont les dirigeants des institutions sont désignés et élus.

Les députés ont jugé extrêmement important que le Parlement noue un dialogue permanent avec les citoyens de l'Union par différents canaux de communication, non seulement pendant l'année électorale, mais aussi tout au long de la législature. Ils ont invité le Parlement à prendre des mesures pour lutter contre la désinformation au moyen d'informations et d'avertissements réguliers, et à organiser des actions de formation et de sensibilisation appropriées à l'intention des députés, du personnel et des visiteurs.

Les députés ont appuyé les efforts déployés en 2019 par le Parlement pour atténuer les risques relatifs à la cybersécurité. Ils ont demandé de garantir la mise en place de mesures de sécurité appropriées pour la mise en œuvre par le Parlement de solutions en matière d'informatique en nuage, y compris celles qui favorisent son autonomie institutionnelle.

Dispersion géographique du Parlement - siège unique

La Cour des comptes a estimé qu'un déménagement de Strasbourg à Bruxelles pourrait générer une économie annuelle de 114 millions d'EUR en sus d'une économie unique de 616 millions d'EUR si les immeubles de Strasbourg sont cédés avec succès.

Les députés ont invité le Conseil à tenir compte de la position du Parlement qui a exprimé dans diverses résolutions son soutien à l'instauration d'un siège unique pour garantir une utilisation efficace de l'argent des contribuables de l'Union.

Le Parlement a réaffirmé que le coût et les conséquences sanitaires de la crise de la COVID-19 ne devaient pas ajouter au coût des déplacements à Strasbourg. Il a invité les États membres, par dérogation au traité, à ne pas insister sur la tenue de périodes de session compensatoires à Strasbourg.

Ecologisation du Parlement

Les députés ont salué l'adoption par le Bureau, le 16 décembre 2019, de nouveaux objectifs ambitieux au regard des indicateurs clés de performance pour le système de gestion environnementale du Parlement, notamment l'objectif de réduction de 40 % des émissions de carbone, à l'horizon 2024 pour la nouvelle législature.